

COMMUNE DE BOURLON

Procès-verbal de la séance du jeudi 26 février 2026

Le jeudi 26 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 février, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOYER.

Secrétaire de la séance : Monsieur Xavier BRUEZ

Présents : Monsieur Jean-Luc BOYER, Monsieur Jean-Marc LEROUGE, Monsieur Xavier BRUEZ, Madame Agnès LAGEAT, Monsieur Bruno BISIAU, Madame Dorothée BOURGIS, Monsieur Vincent COQUART, Madame Myriam GAUDRY, Monsieur Francis LAUDE, Monsieur Vincent MASSON Monsieur Régis LAGUILLIER, Madame Flore MENNESSIEZ

Excusée : Madame Florence MERESSE

Absente : Madame Myriam HUBERT,

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2026

- 1 - Modification du tableau des effectifs selon réponse du CDG 62
- 2 - Vote du Compte Financier Unique 2025
- 3 - Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars
- 4 - Questions diverses :

-
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2026

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

1 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose aux membres présents que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de la commune sont créés et supprimés par son organe délibérant.

Il rappelle ensuite que lors de la séance du 22 janvier 2026, afin de répondre aux besoins du service technique ainsi que de permettre à un agent de bénéficier de promotion

interne, il a été décidé d'accepter de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant un poste d'agent de maîtrise. Un dossier a donc été déposé auprès du Centre de Gestion du Pas de Calais. Il a été complété de l'attestation du CNFPT octroyant une dispense totale de formation.

Dans l'attente de la décision du centre de gestion, il y a lieu de différer la délibération de suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur Bruno BISIAU informe l'assemblée que pour obtenir une promotion interne d'agent de maîtrise, l'agent doit avoir le grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Une vérification auprès du Centre de gestion sera réalisée.

2 - Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison d'une indisponibilité des applications de la DGFIP, le CFU ne peut être voté car il n'a pas été validé par le Service de Gestion Comptable d'Arras.

Il présente toutefois les résultats de l'année 2025.

Le vote aura lieu lors de la prochaine réunion de conseil, sous réserve que les applications de la DGFIP soient effectives.

3 - Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars -1^{er} tour

Le Maire expose l'article R.42 du code électoral indiquant que chaque bureau de vote est composé d'un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire, qui sont en priorité les membres du Conseil Municipal. Le maire est le président du bureau de vote et propose à l'assemblée de procéder à la désignation des assesseurs pour le premier tour.

La liste suivante a été établie. Elle pourra être modifiée en fonctions des éventuels impératifs de dernière minute.

- de 8 heures à 10 heures :

- Bruno BISIAU
- Jean-Luc BOYER
- Flore MENNESSIEZ

- de 10 heures à 12 heures :

- Jean-Marc LEROUGE
- Florence MERESSE
- Régis LAGUILLIER

- de 12 heures à 14 heures :

- Vincent COQUART
- Myriam GAUDRY
- Xavier BRUEZ

- de 14 heures à 16 heures :

- Vincent MASSON
- Dorothée BOURGIS
- Myriam HUBERT

- de 16 heures à 18 heures :

- Agnès LAGEAT
- Francis LAUDE
- Xavier BRUEZ

Monsieur Xavier BRUEZ est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le déroulement du dépouillement :

1 - Compter les enveloppes de vote ;

2 - Vérifier que le nombre est identique à celui de la liste d'émargement ;

3 - Préparer les enveloppes de centaines qui seront signées par le président et au moins 2 scrutateurs- le nombre d'enveloppes de vote est noté sur la dernière enveloppe de centaine ;

4 - les enveloppes sont réparties sur les 2 tables. Pour chacune des deux tables, prévoir :

- 2 scrutateurs désignés par la liste 1
- 2 scrutateurs désignés par la liste 2
- 1 personne du Conseil Municipal ou désigné par une liste

Un scrutateur de la liste 1 ouvre l'enveloppe et transmet le bulletin à un scrutateur de la liste 2 qui lit le bulletin ;

Un scrutateur liste 1 et un de la liste 2 remplissent les feuilles de dépouillement ;

La dernière personne est affectée au suivi des enveloppes vides et bulletins nuls ;

Il propose ensuite de procéder à la désignation des scrutateurs pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochain.

La liste suivante a été établie. Elle pourra être modifiée en fonctions des éventuels impératifs de dernière minute.

Personnes désignées par la liste 1 :

**Karine DEMAILLY
Hervé TOUZARD
Dorothee BOURGIS
Bruno BISIAU
Guillaume GODIN**

Table numéro 1 :

**Agnès LAGEAT
Hervé TOUZARD
Dorothee BOURGIS
Vincent COQUART
Guillaume GODIN**

Personnes désignées par la liste 2 :

**Jean-Marc LEROUGE
Agnès LAGEAT
Myriam GAUDRY
Vincent COQUART
Ludovic SRODAWA**

Table numéro 2

**Jean-Marc LEROUGE
Myriam GAUDRY
Bruno BISIAU
Karine DEMAILLY
Ludovic SRODAWA**

5 - Questions diverses :

- Le Maire fait lecture du courrier de l'entreprise GEOTEC relatif au planning des travaux de sondage de sols de l'église. Ces travaux auront lieu durant 7 jours, du 4 au 12 mars prochain. Le conseil de la commune sera à nouveau contacté.
- Le Maire fait part des remerciements de Madame ROGER et de Madame MOUTIER suite à l'achat de chaises neuves pour leurs deux classes.
- Le Maire fait part des remerciements de l'établissement Français du Sang pour le prêt de la salle polyvalente le 24 janvier dernier qui a permis d'accueillir 78 volontaires.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations :
 - 1^{er} mars : Brocante Mémoire et Patrimoine
 - 7 mars : Hauts de France propres
 - 7 mars : Portes ouvertes Ets Saint Joseph
 - 15 mars : Elections
 - 21 mars : Don du sang
 - 25 mars : Concert ERIM à la SP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Le secrétaire de Séance
Xavier BRUEZ



Le Maire
Jean-Luc BOYER

